

PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, AGRICULTEURS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET ASSOCIATIONS



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services au **01/01/2026**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	
4 Ouverture, transformation, clôture		
4 Services Bancaires de Base		
4 Relevés de compte		
5 Tenue de compte		
6 Services en agence		
BANQUE À DISTANCE	7	
7 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)		
10 Par téléphone		
10 Par télétransmission (échanges de données informatisées)		
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	12	
12 Cartes		
12 Services liés à la carte bancaire		
13 Virement SEPA		
14 Prélèvement SEPA / TIPSEPA		
14 Chèques		
14 Effet de commerce		
14 Offre retirée de la commercialisation		
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	15	
15 Espèces		
15 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)		
16 Offre retirée de la commercialisation		
16 Contrats commerçant carte bancaire (CB)		
16 Virement SEPA		
16 Prélèvement SEPA		
17 Chèque		
17 Effet de commerce		
17 Commerce Électronique		
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	18	
18 Convention Rythméo		
18 Anciennes gammes d'Offres Groupées de Services		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	19	
19 Commission d'intervention		
19 Opérations particulières		
19 Incidents de paiement		
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	21	
21 Facilité de caisse et/ou découvert et/ou ouverture de crédit		
21 Financement du cycle d'exploitation		
22 Crédits d'investissement		
23 Autres prestations		
23 Garanties		
23 Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit		
GESTION DE LA TRÉSORERIE	24	
24 Épargne bancaire		
24 Placements financiers		
25 Droits de garde		
26 Ingénierie sociale et financière		
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	27	
27 Assurer vos moyens de paiement		
27 Assurer votre famille et votre entreprise		
28 Préparer votre retraite		
28 Assurer vos biens et votre exploitation		
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	29	
29 Opérations de change		
29 Opérations par carte bancaire à l'étranger		
29 Virements vers l'étranger		
29 Virements en provenance de l'étranger		
30 Opérations par chèque		
30 Autres prestations		
30 Opérations par effet de commerce		
30 Remises documentaires		
31 Crédits documentaires		
31 Garanties internationales émises ou reçues / stand by		
32 Frais de port / courrier express		
32 Gestion de trésorerie		
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	32	
32 Demande de documents		
32 Services Extra-bancaires		
RÉSOUDRE UN LITIGE	33	
		Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.
		<p>Ce document, disponible sur notre site internet : www.bpalc.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2026. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.</p>

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / Clôture d'un compte
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)
- Gestion de la trésorerie / Placements financiers

Gratuit
Gratuit
Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière (n'est plus commercialisé)	38,00 €	Gratuit
Hebdomadaire (n'est plus commercialisé)	13,00 €	Gratuit
Décadaire (n'est plus commercialisé)	8,00 €	Gratuit
Quinzaine (n'est plus commercialisé)	5,00 €	Gratuit
Relevé en braille		Gratuit
E-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé)		6,00 €
Rédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire		Gratuit
Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire		Gratuit
Relevé de portefeuille titres		
– Édition après reconstitution manuelle		
Relevé de Frais		Gratuit
– Facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– Relevé Annuel de Frais		Gratuit
– Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
– Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
HT	208,33 €	

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantanés.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Dates de valeur

- Versement d'espèces
- Retrait d'espèces
- Remise de chèque tiré sur la Banque
- Remise de chèque d'un autre établissement
- Paiement de chèque
- Virement reçu
- Virement émis
- Encaissement d'un prélèvement
- Paiement d'un prélèvement
- Remise commerçant cartes bancaires
- Paiement par carte débit immédiat
- Paiement par carte débit différé
- Effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)
- Effet remis à l'escampte (minimum de 10 jours d'escampte retenus pour le décompte des agios)
- Effet domicilié

J + 4 calendaires*

J + 1*

date de règlement
- 1 J calendaire*

*Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission de compte (hors Associations)	0,20 %
Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (facturation trimestrielle)	
– Minimum par trimestre	21,00 €
• Commission de compte Associations	0,0975 %
Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (facturation trimestrielle)	
– Minimum par trimestre	9,75 €
• Frais sur écritures (hors Associations)	
Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte (facturation trimestrielle)	
– Par écriture	0,50 €
– Minimum par trimestre	21,00 €
– Maximum par trimestre	350,00 €
• Frais sur écritures Associations	
Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte (facturation trimestrielle)	
– Par écriture	0,50 €
– Minimum par trimestre	9,75 €
– Maximum par trimestre	350,00 €
• Frais de tenue de compte de syndicat de copropriété (par trimestre)	15,00 €

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30 € par an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créiteur du compte
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (selon complexité des travaux d'actualisation)	minimum 120,00 €

SERVICES EN AGENCIE

RETRAIT

• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
– En euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	25,00 €

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Simple (document de moins d'un an)	HT	21,25 €
• Complexé (document de plus d'un an)	HT	30,00 €
• Par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)		6,50 €
• Photocopie de chèque émis	HT	13,75 €
• Frais de photocopie (par photocopie)	HT	0,92 €
• Frais de recherche sur opération de virement ou prélèvement (par opération)	HT	15,00 €

AUTRES SERVICES

• Délivrance d'un RIB ou IBAN		Gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse		Gratuit
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)	HT	21,67 €
• Demande d'échelles de valeurs	HT	34,00 €
• Fusion d'échelles de valeurs	HT	40,00 €
• Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)		
– Frais annuels de location de coffre-fort :		
– petite taille	HT	83,33 €
– moyenne taille	HT	122,50 €
– grande taille	HT	156,67 €
– Ouverture forcée (la 1 ^{ère} intervention est gratuite)	HT	Sur devis

BANQUE À DISTANCE

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur Individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entrepreneur Individuel** (par mois)
 - Abonnement permettant de gérer ses comptes professionnels sur Internet tout en ayant accès aux comptes particuliers (privés)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes ») (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur internet
- **Cyberplus Entreprise Basic** (par mois) – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués
- **Cyberplus Entreprise Medium** (par mois) – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux
- **Cyberplus Entreprise Premium** (par mois) – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- **Sécur'Pass Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)
- **Suite Connect** (par mois)
 - L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés.
 - Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services
- **Application mobile Banque Populaire PRO** (disponible pour toutes les formules d'abonnement et comprenant des notifications)
- **Coffre-fort numérique (15 Go)** (par mois)
 - Espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis** (Mise en place par Cyberplus⁽²⁾)
 - Par courriel à l'émetteur⁽²⁾
 - Par courriel au destinataire⁽²⁾
 - Par SMS à l'émetteur (par SMS)⁽²⁾

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet et/ou hors coût opérateur.

• Service Gestion de factures⁽¹⁾ :

 **À SAVOIR**

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

– Offre Découverte ⁽²⁾	Inclus
– Option Basique ⁽³⁾ (par mois)	HT 18,00 €
– Option Essentiel ⁽³⁾ (par mois)	HT 33,00 €
– Option Pro ⁽³⁾ (par mois)	HT 79,00 €
– Option Pro+ ⁽³⁾ (par mois)	HT 199,00 €

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
	20 factures incluses ⁽⁴⁾	60 factures incluses ⁽⁴⁾	100 factures incluses ⁽⁴⁾	200 factures incluses ⁽⁴⁾	500 factures incluses ⁽⁴⁾

FACTURATION CLIENT

Création des devis, factures clients	•	•	•	•	•
Relances et programmation de factures	•	•	•	•	•
Rapport des ventes		•	•	•	•
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽⁵⁾			•	•	•

FACTURES FOURNISSEURS

Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	•	•	•	•	•
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽⁶⁾	•	•	•	•	•

PRÉ-COMPTABILITÉ

Rapprochement bancaire assisté	•	•	•	•	•
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	•	•	•	•	•

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet et/ou hors coût opérateur.

(2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(3) Corisante en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

(4) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 206 HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(5) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 520196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003.

Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
				Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾			+ les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽¹⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	•	•	•	•	•
SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer			•	•	•
Suivi des échéances clients et fournisseurs			•	•	•
Anticipation de la TVA			•	•	•
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés				•	•
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹⁾	1 utilisateur ⁽¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹⁾

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 206 HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 520196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003.

Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

			€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)		
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement – Par consultation et par image			6,50 €	Gratuit	
• e-document PRO (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)					
• Certificat numérique matériel valable 3 ans à partir de	HT	199,00 €			
• Mise à disposition d'un Pass Cyberplus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte) – Clients non détenteurs d'une carte bancaire – Autres clients	HT	15,00 €	Gratuit		
• Carte d'authentification valable 3 ans (par an) – Clients non détenteurs d'une carte bancaire – Autres clients	HT	7,00 €	Gratuit		
• Confirmation / annulation d'un flux télétransmis non exécuté		20,00 €			

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel) ⁽¹⁾					
– Tonalité Plus Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations. Composez le 0 367 777 777 (Service gratuit + prix appel)			sans abonnement		
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus – Moviplus (par mois) – Frais par alerte par SMS ⁽²⁾		2,08 € 0,29 €			
Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.					

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T / EBICS TS délégation simple Délégation simple : système de délégation faisant intervenir un seul délégué sans limitation de montant					
– Forfait d'inscription	HT	50,00 €			
– Avenant au contrat de flux	HT	50,00 €			
– EBICS T à partir de (par mois)	HT	39,00 €			
– EBICS TS délégation simple à partir de (par mois)	HT	49,00 €			
• EBICS TS délégation avancée Délégation avancée : système de délégation avec notion de double signature et / ou de limitation de montant					
– Forfait d'inscription	HT	150,00 €			
– Avenant au contrat de flux	HT	50,00 €			
– EBICS TS délégation avancée à partir de (par mois)	HT	79,00 €			

			€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)		
• Gammes TURBO Suite Entreprise (TSE v2 / SuiteEntreprise.com)					
– Abonnement Logiciel Turbo Suite Entreprise v2 / SuiteEntreprise.com à partir de (par mois)	HT	49,00 €	Gratuit		
– Application TURBO Suite Entreprise Mobile					
– Forfait d'inscription et d'installation, ou de migration TSE v2/ SE.com					
- sur site à partir de	HT	690,00 €			
- à distance à partir de	HT	450,00 €			
- forfait de migration à partir de	HT	450,00 €			
- forfait de paramétrage et d'installation de module complémentaire optionnel à partir de	HT	150,00 €			
– Signature électronique des mandats de prélèvements					
- par demande émise via SE.com 0,90 €					
– E-Facture par SE.com					
- jusqu'à 300 factures (par mois) HT 50,00 €					
- jusqu'à 600 factures (par mois) HT 75,00 €					
- au-delà de 600 factures HT Nous consulter					
- forfait d'inscription HT 200,00 €					

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés TURBO Suite Entreprise vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

• Service Ellisphère via TURBO Suite Entreprise à partir de (par mois)	HT	16,00 €
• Service SEPAmail DIAMOND via TURBO Suite Entreprise (par requête)	HT	0,50 €
• Abonnement SWIFTNet	HT	Nous consulter
• Forfait mise en service SWIFTNet	HT	Nous consulter
• Relevé de compte Intraday (par compte et par mois)		20,00 €
• Relevé de frais bancaires (format EDI)		5,00 €
• Service Anonymisation des salaires		Nous consulter
• IBAN Virtuel		Nous consulter

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet et/ou hors coût opérateur.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- **Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat)**
 - Cotisation carte Visa Business Start 61,00 €
- **Cartes de paiement internationales**

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	61,00 €	61,00 €
• Carte Visa Gold Business	150,00 €	150,00 €
• Carte Visa Platinum Business	250,00 €	250,00 €
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)		8,50 €
• Carte Corporate		Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24 h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Rédition du code confidentiel de la carte 11,20 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Relèvement temporaire du plafond de la carte Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)
 - Carte Visa Infinite 1,35 €
- Refabrication avant l'échéance en mode normal **Gratuit**
- Refabrication avant l'échéance et envoi en mode urgent 28,50 € **Gratuit**
- Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**
- Paiement par carte dans l'EEE (en euros) **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB Banque Populaire en euros **Gratuit**
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro **Gratuit**

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

VIREMENT SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾
VIREMENT VERS UN COMPTE BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽⁴⁾	Indisponible
VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	7,00 €	Gratuit⁽²⁾	0,20 €
Cas d'un virement SEPA instantané	7,00 €	Gratuit⁽²⁾	0,20 €
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	7,50 €	Gratuit⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽⁴⁾	Indisponible

- Avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la BANQUE, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la BANQUE
- Multiples émis par Cyberplus Entreprise
 - par remise
 - par virement
- Multiples émis par Cyberplus Entrepreneur individuel
 - par remise
 - par virement
- Multiples télétransmis⁽¹⁾
 - par remise
 - par virement
- Fiscal ou social
 - au guichet de votre agence
 - par Cyberplus Entreprise
 - par Cyberplus Entrepreneur individuel
 - par télétransmission
- **Virement de trésorerie France ou zone SEPA**
 - Saisi en agence
 - Télétransmis
 - Par Cyberplus
- **Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)**
- **Frais de révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)**
- **Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall)** 18,00 €

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.
(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.
(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
– SEPA CORE	10,00 €
– SEPA interentreprise (B2B)	Gratuit
– initié en agence	7,50 €
– initié par Cyberplus Entreprise	7,50 €
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste blanche)	18,00 €
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste noire)	10,00 €
• Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
• Frais par modification ou retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	Gratuit
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	HT 7,08 €
– Envoi par lettre recommandée	Gratuit
– Envoi par courrier simple	HT Sur devis
• Confection de lettres-chèques	16,00 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	17,00 €
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	33,00 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	Gratuit
– Paiement d'une domiciliation	10,00 €
• Rejet d'un effet à payer par Internet ou télétransmission (à l'initiative du client)	

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit	61,00 €
– Carte de paiement internationale à débit immédiat	
– carte Businesscard Mastercard (par an)	61,00 €
– Carte de paiement internationale à débit différé	2,05 €
– carte Businesscard Mastercard (par an)	
• Relèvement permanent du plafond de la carte	Gratuit
Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)	Nous consulter
– Carte Visa Infinite	9,00 €
• Fructi-Facilités Agri Plus	
• Relevé des remises CB (par mois)	

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

• Dépôt d'espèces	Gratuit
Les limites mentionnées ci-dessous s'appliquent aux cumuls mensuels des dépôts sur l'ensemble des comptes détenus par le Client auprès de notre établissement.	0,30 % du montant total versé
– Billets	Gratuit
– inférieur à 100 000 € déposés sur le mois	3,00 % du montant total versé
– supérieur ou égal à 100 000 € déposés sur le mois	
– Monnaie	Gratuit
– inférieur à 6 000 € déposés sur le mois	3,00 € par écart
– supérieur ou égal à 6 000 € déposés sur le mois	
– Écarts de comptage	Gratuit
– les 4 premiers écarts sur le mois	3,00 € par dépôt
– à partir du 5 ^e écart sur le mois	
– Dépôts multiples	Gratuit
– les 10 premiers dépôts sur le mois	Nous consulter
– à partir du 11 ^e dépôt sur le mois	
• Cotisation carte de dépôt (Déposia)	

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- Terminal de Paiement Électronique (TPE) en location (par mois à partir de)

GAMME	TYPE TPE	CONNEXION	STANDARD		PROFESSIONNELS DE SANTÉ*	
			Sans engagement	Avec engagement 36 mois	Sans engagement	Avec engagement 36 mois
FIXE	Fixe avec lecteur Pinpad	IP/WIFI	HT 34,99 €	HT 24,99 €	HT 24,99 €	HT 19,99 €
	Fixe avec lecteur Pinpad	4G	HT 39,99 €	HT 29,99 €	HT 29,99 €	HT 21,99 €
PORTABLE	Portable	IP/WIFI	HT 39,99 €	HT 29,99 €	HT 29,99 €	HT 20,99 €
	Portable	4G	HT 44,99 €	HT 34,99 €	HT 34,99 €	HT 21,99 €
PORTABLE SANS ÉDITION DETICKET	Mini sans émission ticket	WIFI	HT 34,99 €	HT 24,99 €	HT 24,99 €	HT 17,99 €
	Mini sans émission ticket	4G	HT 34,99 €	HT 24,99 €	HT 24,99 €	HT 17,99 €

* Nous consulter pour l'éligibilité

- En cas de résiliation d'un TPE avec engagement, se référer aux conditions particulières du contrat
- Offre monétique groupée Professionnels de Santé (sous condition de code NAF éligible) (par mois) à partir de 19,00 €
- Logiciel American Express Nous consulter
- Pack tourisme incluant les cartes Discover, JCB et Union Pay Nous consulter
- Option Éditeur lecteur chèque (par mois) HT 19,99 €
- Frais d'installation de logiciels (par installation) HT 61,00 €
- Frais de résiliation à partir de HT 65,00 €

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)			
• Frais de TPE perdu, dégradé, volé ou non restitué	à partir de	HT	70,00 €
• Intervention spécifique sur site ou à distance	à partir de	HT	39,00 €
• Frais de déclaration High Risk conformément à la réglementation en vigueur		Nous consulter	
• Traitement manuel des opérations CB télécollectées (par facturette)		HT	3,00 €
• Impayé CB commerçant ou litiges internationaux			78,00 €
• Assistance (par mois)	à partir de	HT	6,00 €
• Rouleaux TPE		Nous consulter	

Pour votre tranquillité, vous pouvez souscrire l'offre PREMIUM pour bénéficier d'une assistance sur le point de vente (nous consulter).

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Terminal de Paiement Électronique (TPE) fixe ou portable en location (par mois à partir de)			
– TPE Fixe IP/ADSL		HT	21,99 €
– TPE Portable IP/ADSL		HT	26,99 €
– TPE Portable GPRS (forfait de communication inclus)		HT	32,99 €
– TPE Fixe Compact sans Pinpad		HT	10,00 €
– TPE Fixe avec Pinpad		HT	18,00 €
– TPE Fixe avec Pinpad GPRS		HT	36,99 €
– TPE Portable Radio		HT	25,00 €
– TPE Fixe Santé		HT	18,00 €
– TPE Fixe IP/ADSL Santé		HT	22,00 €
– TPE Portable Santé		HT	19,00 €
– TPE Portable Santé IP		HT	24,50 €
– TPE Portable Santé GPRS		HT	29,00 €
• Frais de résiliation concernant les TPE ci-dessus		HT	65,00 €

CONTRATS COMMERÇANT CARTE BANCAIRE (CB)

• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire		Nous consulter	
• Tap To Pay ⁽¹⁾		Gratuit	
– Application		Nous consulter	
– Commission appliquée sur le montant des encassemements des cartes bancaires		Nous consulter	
– Abonnement		Nous consulter	

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent		Gratuit	
---	--	---------	--

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Crédancier SEPA (ICS)		HT	80,00 €
• Mise à jour des informations d'un créancier		HT	52,00 €
• Remise de prélèvement SEPA par télétransmission		Gratuit	
– Par remise		0,36 €	
– Par prélèvement SEPA standard (SDD Core)		0,47 €	
– Par prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)			

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)	
• Prélèvement SEPA Core ou B to B impayé par l'un de vos clients	18,00 €
• Demande de versement (par prélèvement)	0,52 €
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	Nous consulter

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer	19,72 €
• Avis de sort sur chèque	22,00 €
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	18,00 €
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + l'ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR		
– Remise d'effet par Internet ou télétransmission		
– par remise		0,54 €
– par effet		
– Remise d'effet sur support papier		
– par remise		18,00 €
– par effet		6,00 €
• Avis de sort		22,00 €
• Effet réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, impayé, envoyé à l'acceptation, domiciliation modifiée		18,00 €

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Forfait ouverture		
• Abonnement mensuel		
• Commission par opération		
• Payplug ⁽²⁾		
• Direct et Proche ⁽³⁾		
• Solution Encaissement pour compte de tiers		
• Solution de paiement en plusieurs fois ONEY ⁽⁴⁾		

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(3) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

(4) Service fourni par ONEY BANK, proposé par Banque Populaire. Sous réserve d'acceptation par ONEY BANK.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

ARTISANS, COMMERCANTS, PETITES ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBÉRALES, AGRICULTEURS, VITICULTEURS, ENTREPRISES INDIVIDUELLES, ASSOCIATIONS

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

RYTHMEO est composée d'un socle de base qui inclut un compte courant professionnel, la gestion des comptes en ligne (abonnement à des services de banque à distance), l'assurance de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

En option, il est possible de souscrire :

- Un forfait professionnel (forfaïtisation des frais sur écritures et de la commission de compte, en fonction des flux débiteurs confiés)⁽²⁾ Nous consulter
- La gamme de nos cartes bancaires réservées aux Professionnels⁽³⁾ Nous consulter
- Une couverture prévoyance Fructi-Facilités Pro⁽⁴⁾ Nous consulter
- Rythméo Artisans - Commerçants par mois, à partir de 9,75 €
- Rythméo Professions Libérales Personnes Morales par mois, à partir de 9,75 €
- Rythméo Professions Libérales Entreprises Individuelles par mois, à partir de 10,50 €
- Rythméo START Entreprises Individuelles par mois, à partir de 9,90 €
- Rythméo Agriculteurs - Viticulteurs par mois, à partir de 11,00 €
- Rythméo Associations par mois, à partir de 6,65 €
- Rythméo SCI par mois, à partir de 8,00 €

ANCIENNES GAMMES D'OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Pour connaître la composition et la cotisation des offres groupées de services qui ne sont plus commercialisées, consultez votre conseiller.

(1) Sécuripro inclus dans RYTHMEO bénéficie d'un tarif préférentiel. (Sécuripro n'est pas éligible à l'offre groupée Rythméo START). Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Adapté selon le segment de clientèle.

(3) Hors offre groupée Rythméo START.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (Fructi-Facilités Pro n'est pas éligible à l'offre groupée Rythméo START).

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération 11,00 €
- Plafond mensuel 990,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance (avec un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire 116,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ 10,00 €
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. (maximum une lettre par jour)
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
– Inférieur ou égal à 50 € 19,00 €⁽²⁾
– Supérieur à 50 € 39,00 €⁽²⁾

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET).

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 36,00 €
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 37,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾
(y compris échéance de prêt)

- Inférieur à 20 €
- Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
9,00 €⁽²⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la Banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la Banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision⁽¹⁾

- Inférieur à 20 €
- Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
9,00 €⁽²⁾

- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾

- Inférieur à 20 €
- Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
9,00 €⁽²⁾

À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET).

- Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision, prorogation, paiement partiel

27,00 €

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)

49,00 €

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément (Voir définition et tarification page 19).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT ET/OU OUVERTURE DE CRÉDIT

- Commission d'engagement

- Découvert du compte convenu et formalisé

- Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

- Découvert du compte non autorisé

- Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

- S'y ajoute la commission de dépassement (trimestrielle)

Nous consulter

TBB⁽¹⁾ + 6,95 %⁽²⁾

TBB⁽¹⁾ + 6,95 %⁽²⁾

2,00 %

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la Banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- Commission du plus fort découvert (trimestrielle)

0,25 %

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.

- Commission d'immobilisation (trimestrielle)

2,00 %

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

L'ESCOMpte DE CRÉANCES COMMERCIALES

Nous consulter

– forfait d'intérêts d'escompte sur effet <762 €

8,00 €

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

- Mise en place de la convention-cadre Daily

Gratuit

- L'escompte Loi Dally

11,50 €

- Commission par remise

16,00 €

- Commission par créance

23,00 €

- Notification, prorogation, impayé

16,00 €

- Commission pour non notification

- Avance sur marché

93,00 €

- Commission de signification de cession de marché

16,00 €

- Commission par créance

(1) Taux de base Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne en vigueur au 01/09/2025 : 7,90 %. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(2) Le TEG réel est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, il est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur. Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

• Remise Daily en garantie	Gratuit	
– Commission par remise	34,00 €	
– Commission par créance		
• Remise Daily en garantie de subvention agricole	Gratuit	
– Commission par remise	75,00 €	
– Commission par créance		

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

• FlashFactures	HT	4,95 % du montant financé de la facture	
• Affacturage		Nous consulter	
• Assurance crédit		Nous consulter	
• AVIZ&Plus (information commerciale)		Nous consulter	

DÉLIVRANCE D'UNE CAUTION OU D'UNE GARANTIE BANCAIRE

• Commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00 %	
	minimum par trimestre	25,00 €
• Frais d'acte standard simple	55,00 €	
• Frais d'acte standard complexe	160,00 €	
• Frais d'acte personnalisé	Sur devis	
• Aval sur effet	30,00 €	
• Duplicata d'acte	30,00 €	
• Frais de modification	100,00 €	
• Frais de mise en jeu d'une caution ou d'une garantie bancaire	155,00 €	
• Frais de traitement d'une demande de mainlevée sur caution / garantie émise	25,00 €	

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions existent pour vous permettre d'investir sans déséquilibrer votre trésorerie courante. En fonction de vos besoins (achat de matériel, de locaux, de véhicules, ...), nous vous proposons une offre de financement qui s'adapte à toutes les situations en vous apportant le maximum de sécurité et de simplicité.

• Prêt moyen et long terme (frais de dossier proportionnels au montant du prêt)	1,00 %	
– Frais de dossier (en % du montant emprunté), à partir de	250,00 €	
– Minimum		

AUTRES PRESTATIONS

• Rédition de tableau d'amortissement	6,00 €
– Demande par Internet (par prêt)	38,00 €
– Demande au guichet de votre agence (par prêt)	65,00 €
• Décompte	
• Modification du compte de prélèvement des échéances	28,00 €
– Demande par Internet	43,00 €
– Demande au guichet de votre agence	
• Modification de date de prélèvement des échéances	37,00 €
– Demande par Internet	50,00 €
– Demande au guichet de votre agence	
• Modification de périodicité de prélèvement des échéances	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Réduction ou allongement de la durée	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Report d'échéance	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Désolidarisation	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Reprise d'impayés	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Autre demande	460,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Renégociation de taux	600,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Demande de modification comportant plusieurs motifs	600,00 €
1 % du capital restant dû, minimum	
• Information annuelle des cautions	Gratuit

GARANTIES

Nous consulter

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Frais d'inscription liés à un nantissement	260,00 €
• Frais d'inscription ou de mainlevée liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne	160,00 €
• Frais d'inscription liés aux autres garanties complexes	95,00 €
• Frais de mainlevée de gage sur véhicule	95,00 €
• Frais de mainlevée liée à un nantissement (incluant les frais liés aux formalités administratives)	250,00 €
• Frais de gestion pour régularisation de garanties	150,00 €

LES ASSURANCES SOUSCRITES DANS LE CADRE D'UN CRÉDIT

Nous consulter

À SAVOIR

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de la durée du crédit et des garanties choisies.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme
- Certificat de dépôt négociable

Nous consulter

Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- Ouverture / clôture d'un compte-titres ordinaire
- Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire
- Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire
 - Forfait par ligne (zone Euronext)
 - Forfait par ligne (hors zone Euronext)
 - Forfait minimum
- **Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)**
 - Ordre de Bourse Euronext au comptant
 - Par Internet (ESPACE BOURSE*) tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre)
 - jusqu'à 500 €
 - de 501 à 10 000 €
 - de 10 001 à 40 000 €
 - à partir de 40 001 €
 - Par téléphone au 0 980 980 013 (numéro non surtaxé hors coût opérateur)
 - achat/Vente d'actions ou d'obligations (courtage inclus)
- Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger (par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)
 - Commission standard par opération (hors frais d'intermédiaire) 1,55 % du montant brut, mini
- Opérations sur titres
 - minimum
 - maximum

Gratuit

Gratuit

HT 10,83 €
HT 68,33 €
HT 108,33 €

2,70 €
0,55 %
0,50 %
0,45 %

15,50 €

45,00 €
1,25 %
2,70 €
15,50 €

Nous consulter

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Autres instruments financiers

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (Achat/Vente)

– Frais proportionnels au montant brut négocié

Nous consulter

HT 0,025 %
par jour

– Frais de prorogation 0,25 % du montant brut, minimum HT 19,58 €

OPÉRATIONS SUR OR

• Transactions jusqu'à 4 500 €

– Commission proportionnelle
– Minimum par ordre

2,75 %
61,00 €

• Transactions supérieures à 4 500 €

– Commission proportionnelle

2,25 %

• Frais de transaction de notre intermédiaire

0,70 % du montant, mini

15,00 €

• Frais pour sachet plombé (par sachet)

9,00 €

• Réédition du bulletin d'essai d'un lingot

80,00 €

• Frais de rapatriement

72,00 €

• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)

2,00 €

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début d'année civile au titre de l'année civile précédente et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.



À SAVOIR

Une Valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- Ordre transmis et non exécuté
- Ordre annulé
- **Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾**
 - OPC Banque Populaire
 - OPC hors réseau Banque Populaire

Gratuit

Gratuit

Nous consulter
Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

- Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)
- Autres valeurs
 - Commission proportionnelle
 - Forfait par ligne (zone Euronext)
 - Forfait par ligne (hors zone Euronext)
 - Minimum global

HT 17,08 €

HT 0,20 %
Gratuit

HT 5,42 €

HT 30,00 €

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Déténir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : **1.** voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et **2.** percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

• **Parts sociales** Gratuit

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.

• **Frais de gestion d'un compte-titres** Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• **Rétrocessions** Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• **Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance** Nous consulter

– Frais

• **Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération** Gratuit

• **Imprimé Fiscal Unique** Gratuit

• **Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique** Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

À SAVOIR

La BPALC vous propose des solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : l'épargne salariale et retraite (PEE, PERCOL, PEROBLI, Intéressement, Participation, actionnariat salarié), les Indemnités de Fin de Carrière, les titres-restaurant et cadeau SWILE. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾ par an 60,00 €

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconstitution des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la Banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24 h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

Fructi Facilités Pro⁽²⁾ / Fructi Facilités Agri⁽²⁾

– Version Accident - Maladie

- montant garanti : 12 500 €	par an	77,00 €
- montant garanti : 25 000 €	par an	154,00 €
- montant garanti : 50 000 €	par an	308,00 €
– Version Accident		

- montant garanti : 50 000 €

par an 61,00 €

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• **PRÉVOYANCE PRO+⁽²⁾**

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO+ garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel⁽¹⁾)⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel⁽¹⁾ est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- Fructi Épargne +⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾
- Homme Clé +⁽²⁾

Nous consulter

Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

OPÉRATIONS DE CHANGE (BILLETS DE BANQUE)

- Délivrance / Achat de billets de banque
 - Cours quotidien
 - Commission de traitement

Disponible en agence
3,75 %

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	PAIEMENT	RETRAIT D'ESPÈCES
Dans l'EEE en Euros		
En Roumanie en Leu Roumain	Gratuit*	Gratuit*
En Suède en Couronnes Suédoises		
Dans les pays territoires d'Outre-mer en Franc Pacifique		
Dans l'EEE en devises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

- Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - Frais de mise en place d'un virement permanent
 - Frais d'opposition à un virement permanent
 - Frais de révocation définitive d'un virement permanent
 - Annulation ou rappel d'un virement
 - Frais par virement émis par Internet ou télétransmission
 - jusqu'à 500 €
 - supérieur à 500 €
 - Frais par virement émis en Agence
 - jusqu'à 500 €
 - supérieur à 500 €
- À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :**
- Frais par virement émis en urgence / de trésorerie
 - Justificatif de paiement
 - Frais OUR/BEN⁽²⁾
 - Commission de change

Gratuit
Gratuit
Gratuit
18,00 €
6,75 €
16,50 €
9,25 €
27,50 €

HT
19,50 €
18,00 €
Nous consulter
Voir « Autres prestations »

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - Jusqu'à 500 €
 - Supérieur à 500 €
- À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :**
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné
 - Commission de change
- Frais de rejet déduits au donneur d'ordre**

8,75 €
16,50 €

21,00 €
Voir « Autres prestations »

50,00 €

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire en sus de nos frais à la charge du donneur d'ordre. BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Commission de paiement d'un chèque (par chèque)	52,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– Commission de change	Voir « Autres prestations »
• Frais d'émission d'un chèque de banque	10,00 €
– Frais de traitement	9,25 €
– Commission de transfert	27,50 €
– jusqu'à 500 €	
– supérieur à 500 €	
– Commission de change	Voir « Autres prestations »
• Commission d'encaissement d'un chèque (+ commission de change sur devises, frais du correspondant et frais de courrier express)	52,00 €
• Chèque remis revenu impayé (+ frais du correspondant)	52,00 €

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change traitées avec la salle des marchés	
– Jusqu'à 50 €	5,00 €
– De 50,01 € à 50 000 €	17,00 €
– Supérieur à 50 000 €	56,00 €
• Compte en devise	Gratuit
– Ouverture ou clôture	27,00 €
– Frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	
– Commission de compte (trimestrielle)	0,20 %
– Commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25 %
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise +3 %
• Connector (accompagnement pour ouverture d'un compte à l'étranger)	Nous consulter
• Frais de recherche (+ frais du correspondant)	HT 56,00 €
• Intervention sur opération de virement exécuté (par opération)	20,00 €
• Attestation personnalisée à la demande du client	HT 33,00 €

OPÉRATIONS PAR EFFET DE COMMERCE (+ frais de courrier express)

• Commission d'encaissement d'effet	Forfait	52,00 €
• Impayé, acceptation, modification (+ frais du correspondant) (par événement)	Forfait	32,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :		
– Commission de change	Voir « Autres prestations »	

REMISES DOCUMENTAIRES (+ frais de courrier express)

• Commission d'encaissement	0,20 %
– Mini	82,00 €
– Maxi	400,00 €
• Impayé, acceptation, modification (+ frais du correspondant) (par événement)	Forfait 32,00 €

• Émission d'un bon de cession (relâche)	44,00 €
• Frais swift (par message)	HT 20,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– Commission de change	Voir « Autres prestations »

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (+ frais de courrier express)

• À l'import	0,25 %, mini 115,00 €
– Commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	0,125 %, mini 115,00 €
– Commission de levée de documents / paiement	0,08 %, mini 115,00 €
– Commission d'engagement différé	115,00 €
– Commission de modification	HT 20,00 €
– Frais SWIFT (par message)	140,00 €
– Commission pour document irrégulier à charge du bénéficiaire	
– Émission d'un bon de cession (relâche)	44,00 €
– Rédaction ou analyse d'un projet	44,00 €
– Frais complémentaires pour contrôle complexe de documents	68,00 €
– Frais d'intervention sur crédit documentaire	44,00 €
• À l'export	
– Commission de notification	0,10 %, mini 115,00 €
– Commission de confirmation, variable en fonction du pays	Nous consulter
– Commission de levée de documents / paiement	0,15 %, mini 115,00 €
– Frais de pré-contrôle (par pré-contrôle)	68,00 €
– Frais de mise en conformité	68,00 €
– Commission d'acceptation, variable en fonction du pays	Nous consulter
– Commission de modification	115,00 €
– Frais SWIFT (par message)	HT 20,00 €
– Annulation crédit documentaire	62,00 €
– Commission de transfert de crédit documentaire	0,125 %, mini 180,00 €
– Rédaction ou analyse d'un projet	44,00 €
– Frais complémentaires pour contrôle complexe de documents	68,00 €
– Frais d'intervention sur crédit documentaire	44,00 €
À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– Commission de change	Voir « Autres prestations »

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES OU REÇUES / STAND BY

• Commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	minimum par trimestre	2,00 %
		25,00 €
• Frais d'acte standard international		175,00 €
• Frais d'acte personnalisé		Sur devis
• Aval sur effet		30,00 €
• Duplicata d'acte		30,00 €
• Frais de mise en jeu d'une caution ou d'une garantie bancaire		155,00 €
• Frais de modification		100,00 €
• Frais de traitement d'une demande de mainlevée sur caution / garantie émise		52,00 €
• Notification, authentification, analyse des garanties reçues		115,00 €
• Rédaction ou analyse d'un projet		44,00 €
• Frais supplémentaires en cas de garantie indirecte		Nous consulter
• Frais SWIFT (par message)		20,00 €

FRAIS DE PORT / COURRIER EXPRESS

- Courrier express France
 - Courrier express Europe
 - Courrier express autres pays
 - Supplément courrier express pour surpoids, zone éloignée ou pays à risque
- Nous consulter

GESTION DE TRÉSORERIE

- | | |
|--|----------|
| • Mise en place MT940 émis | 220,00 € |
| • Mise en place MT101 reçus | 220,00 € |
| • Abonnement MT940 émis / MT101 reçus (par mois) | 44,00 € |
| • Copies des MT940 émis (par fichier réédité) | 12,50 € |

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

DEMANDE DE DOCUMENTS

- Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client
 - Attestation personnalisée
 - Renseignements pour Commissaires aux comptes (par demande)
 - Gestion d'une succession
- HT 27,50 €
HT 110,00 €
Nous consulter

SERVICES EXTRA-BANCAIRES

- Avance et gestion du tiers-paiant

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutualités, gestion des impayés, ...) ⁽¹⁾ et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.
 - Je pilote mon entreprise

Service complet de gestion commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs ⁽²⁾
- Nous consulter
Nous consulter

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial Irémie Santé, SAS au capital de 30 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES.

(2) Je pilote mon entreprise est une solution de gestion commerciale de compatibilité et de suivi de trésorerie proposé par la société JE PILOTE, proposée par la Banque Populaire.

RÉSOUDRE UN LITIGE Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

– Vous pouvez également écrire à la Direction Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

• **par courrier :** Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

• **par mail :** www.bpalc.fr rubrique « Nous contacter »

• **par téléphone :** 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous receverez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-mediation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

– **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, au maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...).

PAR INTERNET (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mEDIATEUR bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :</p> <div style="text-align: center;"> </div>	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

– **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/pro	Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens - 75013 Paris

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h/24

- **Par Internet, avec Cyberplus** : www.bpalc.fr
- **Via serveur vocal avec TONALITÉ PLUS**, pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- **BP Direct Pro** : **03 87 65 87 77** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)
- et **00 33 3 87 65 87 77** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.
- **Par Internet** www.bpalc.fr

Reclamations et oppositions sur moyens de paiement

0 34 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex 1

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.



Téléchargez l'application **Banque Populaire PRO** et accédez à votre espace sécurisé



NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +
sont des produits de Natixis Interépargne Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013

Paris. Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri, FRUCTI Homme Clé et FRUCTI Homme Clé + sont assurés par :

BPCEVie Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.

Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

PER I est assuré par :

BPCEVie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection

Financière Pro sont assurés par BPCE IARD Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472 - CODE APE 6512 Z – Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY France -
Adresse : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09 France

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par : MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8. 490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire. Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €, 36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €. 110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

• **Espace SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

• **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpalc.fr



Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les art L512-2 et s. du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - sté de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127 - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé) - Pour toutes réclamations et oppositions sur moyens de paiement - Tél. : 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ (BPCE - SIRET 493 455 042). - Ref DEP018 - Janvier 2026 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne

.11 GRAPHIC DESIGN AGENCY

